Principaux cas d'usage possibles



Vous venez de changer d'emploi et avez, par conséquent, été amené(e) à changer d'organisme complémentaire.



Vous devez rattacher tout ou partie de vos ayants droit.

L'Assurance Maladie

Cas d’exclusion du téléservice



- Le service ne vous est pas proposé si un contrat de Complémentaire santé solidaire (anciennement CMU-C et ACS) est impliqué dans le chevauchement.
- Le service ne vous est pas proposé si 5 bénéficiaires ou plus sont concernés par un chevauchement.